



Déclarations et Discours

N° 85/3

LA SITUATION EN NAMIBIE

Notes pour une allocution adressée au Conseil de sécurité par Stephen Lewis, représentant permanent du Canada auprès des Nations unies, à New York, le 13 juin 1985.

Étant membre du Groupe de contact, le Canada a participé très activement aux pourparlers sur l'accession de la Namibie à l'indépendance. À ce titre, nous espérons vivement que les efforts déployés par les Nations unies en vue du règlement du conflit et du remplacement du régime actuel, régime illégal, seront bientôt couronnés de succès. Notre position, sur cette question d'une importance décisive, est dépourvue de toute ambiguïté : le Canada a contracté l'engagement sacré de contribuer à l'accession de la Namibie à l'indépendance, sous les auspices des Nations unies.

Toutefois, les événements survenus récemment en Namibie et en Angola suscitent une désillusion qui confine au désespoir. Nous discutons depuis une dizaine d'années du même plan d'accession de la Namibie à l'indépendance. Cette situation est source de frustrations pour nous tous. . . pour tous les membres du conseil. . . mais la frustration que nous éprouvons ne peut absolument pas se comparer au drame du peuple namibien ni au déni de justice dont il n'a pas cessé d'être victime. Un tel déni de justice se révèle d'autant plus répréhensible qu'il a valeur de défi, à la fois, face au droit international et face aux vœux de la communauté internationale.

Et pourtant, comme si une telle intransigeance et un tel mépris ne suffisaient pas, nous apprenons maintenant qu'on s'apprête à mettre en place un nouveau gouvernement provisoire en Namibie. Quel est le but d'une telle mesure [. . .], si ce n'est de lancer délibérément une provocation?

Le Canada a déjà fait savoir qu'il ne reconnaissait pas le prétendu gouvernement provisoire dont l'investiture, selon les informations dont nous disposons, doit avoir lieu au cours des prochains jours. Le 19 avril dernier, l'honorable Joe Clark, secrétaire aux Affaires extérieures du Canada, a exposé clairement la position de mon pays :

« Nous considérons que les mesures prises unilatéralement par le gouvernement sud-africain en vue de l'établissement d'instances constitutionnelles et de la passation des pouvoirs en Namibie sont nulles et non avenues. Les ententes susceptibles de découler de ces mesures ne peuvent avoir aucune valeur que ce soit dans le cadre du plan de règlement des Nations unies. »

Comme le note le secrétaire général dans son rapport, le Canada a soutenu énergiquement sa position à ce sujet. Les réponses évasives et les faux-fuyants du gouvernement sud-africain sont absolument incompatibles avec la proposition soumise au conseil par les cinq pays occidentaux du Groupe de contact, le 10 avril 1978. Sept ans plus tard, nous nous trouvons à nouveau devant des mesures que la communauté internationale ne peut accepter, qui constituent un défi au plan des Nations unies, et qui, de toute évidence, sont vouées à l'échec.
